

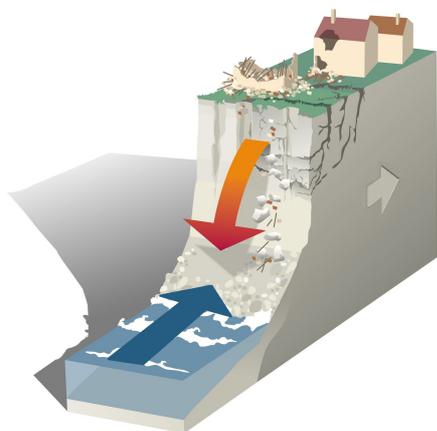
- LES RISQUES LITTORAUX



Les risques dits littoraux regroupent les phénomènes naturels à l'origine de risques sur les populations du littoral.

➤ *Comment se manifestent-ils?*

Les phénomènes littoraux dans la Commune sont de deux types :

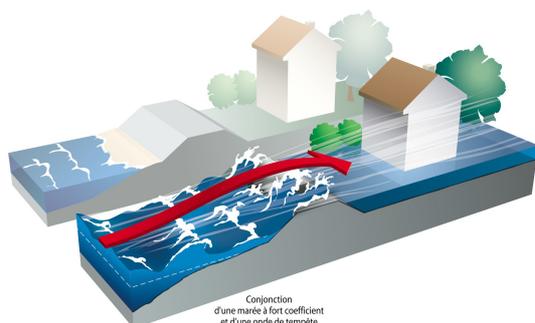


- **Le recul du trait de côte par érosion :**

Ce phénomène correspond au déplacement vers l'intérieur des terres, de la limite entre le domaine marin et le domaine continental. C'est la conséquence d'une perte de matériaux meubles sous l'effet de l'action des facteurs météo-marins combinés à des actions continentales (écoulements superficiels, activités humaines...).

- **Les inondations par submersion marine :**

Dans les zones littorales, l'association de vents violents, d'une surcote liée à une tempête, un fort coefficient de marée et un phénomène de vague peut engendrer une submersion marine parfois aggravée par la destruction ou la fragilisation de barrières naturelles ou d'ouvrages de protection.



Dans les estuaires, la conjonction de ces phénomènes avec une crue fluviale peut générer une submersion marine.

➤ *Les conséquences sur les personnes et les biens :*

En ce qui concerne l'érosion littorale, les conséquences peuvent être la destruction de bâtiments ou voies de communication en bord de mer, la projection de galets, voire la chute de personnes si "renardage" des falaises. L'interruption des communications peut avoir pour sa part de graves conséquences lorsqu'elle empêche l'intervention des secours.

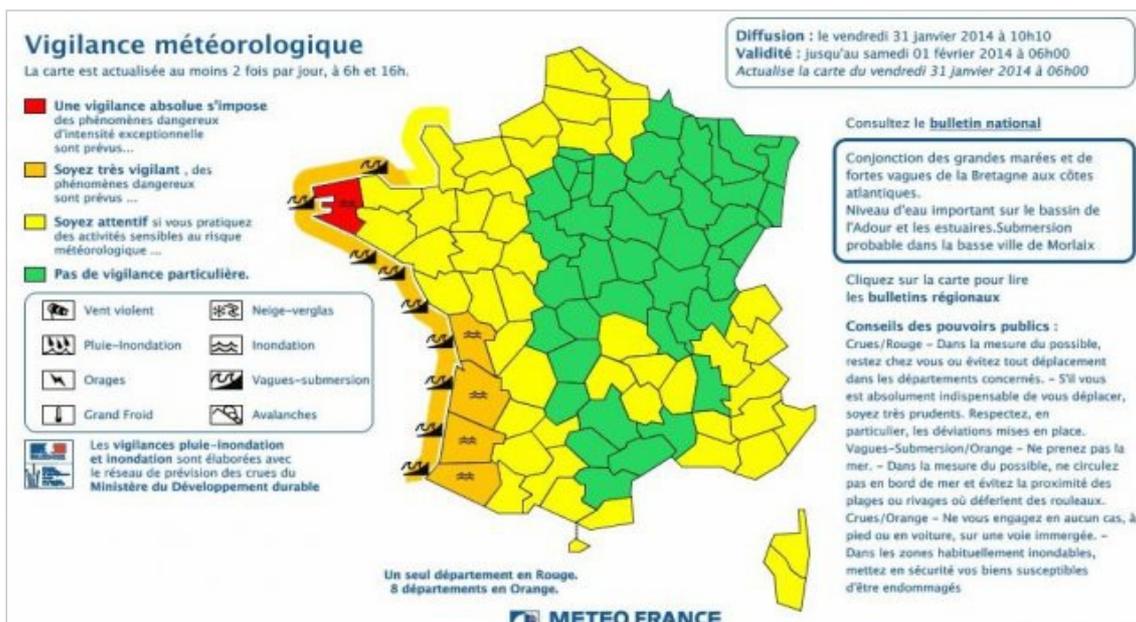
Les fortes vagues et les submersions marines sont des phénomènes destructeurs. Les submersions touchent surtout les zones basses proches du littoral. Les inondations dues aux submersions marines peuvent cependant envahir le littoral sur plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres et atteindre une hauteur d'eau de plusieurs mètres. Les voies de communication, les habitations, les zones d'activités sont susceptibles d'être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins.

D'une façon générale, la vulnérabilité d'une personne est provoquée par sa présence en zone submersible. Sa mise en danger survient surtout lorsque les délais d'alerte et d'évacuation sont trop courts ou inexistantes pour des submersions rapides et pouvant être violentes par leur vitesse (rupture d'ouvrage par exemple).

➤ Que fait-on pour réduire le risque submersion?

Depuis 2011, la carte de vigilance météorologique de Météo-France est complétée par la vigilance "vagues-submersion" qui anticipe le risque de fortes vagues à la côte et de submersion d'une partie ou de l'ensemble du littoral du département, en tenant compte de la vulnérabilité locale, de paramètres météorologiques, océaniques, de la marée et de facteurs conjoncturels. Cette carte est réalisée en partenariat avec le Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (S.H.O.M).

Lorsqu'un Département est placé en vigilance vague-submersion, une bande littorale de couleur jaune, orange ou rouge est matérialisée sur toute la longueur de la côte du Département. Le pictogramme de l'aléa vagues-submersion est superposé à la bande colorée en cas de vigilance orange ou rouge. Ces bulletins incluent également des conseils de comportement élaborés par les pouvoirs publics.



Exemple de carte vigilance "vagues-submersion" avec son pictogramme correspondant.

Il est cependant difficile de quantifier avec précision les précipitations et surtout de localiser le ou les secteur(s) qui seront concernés.

➤ Que dois-je faire en cas de submersion?



- PENDANT LA SUBMERSION :

- Je m'informe de la montée des eaux (radio, Mairie...).
- Je n'entreprends une évacuation que si j'en reçois l'ordre par les autorités ou si j'y suis forcé.
- Je ferme les portes, les fenêtres et aérations, je bouche toutes les ouvertures basses de mon domicile.
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me réfugie en un point haut préalablement identifié (étage, colline...).
- J'écoute la radio pour connaître les consignes à suivre : France Bleu Armorique 104.5 Mhz.
- Je ne m'engage pas à pied ou en voiture dans une zone inondée.
- Je ne tente pas de rejoindre mes proches ou d'aller chercher mes enfants à l'école.
- Je ne téléphone pas, sauf en cas de danger vital : afin de libérer les lignes pour les secours.



- APRES LA SUBMERSION :

- J'aère,
- Je désinfecte les pièces,
- Je chauffe dès que possible,
- Je ne rétablie l'électricité que sur une installation sèche,
- Je ne consomme pas l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires,
- Je respecte les consignes,
- J'informe les autorités de tout danger,
- J'aide les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.